



## La dourine

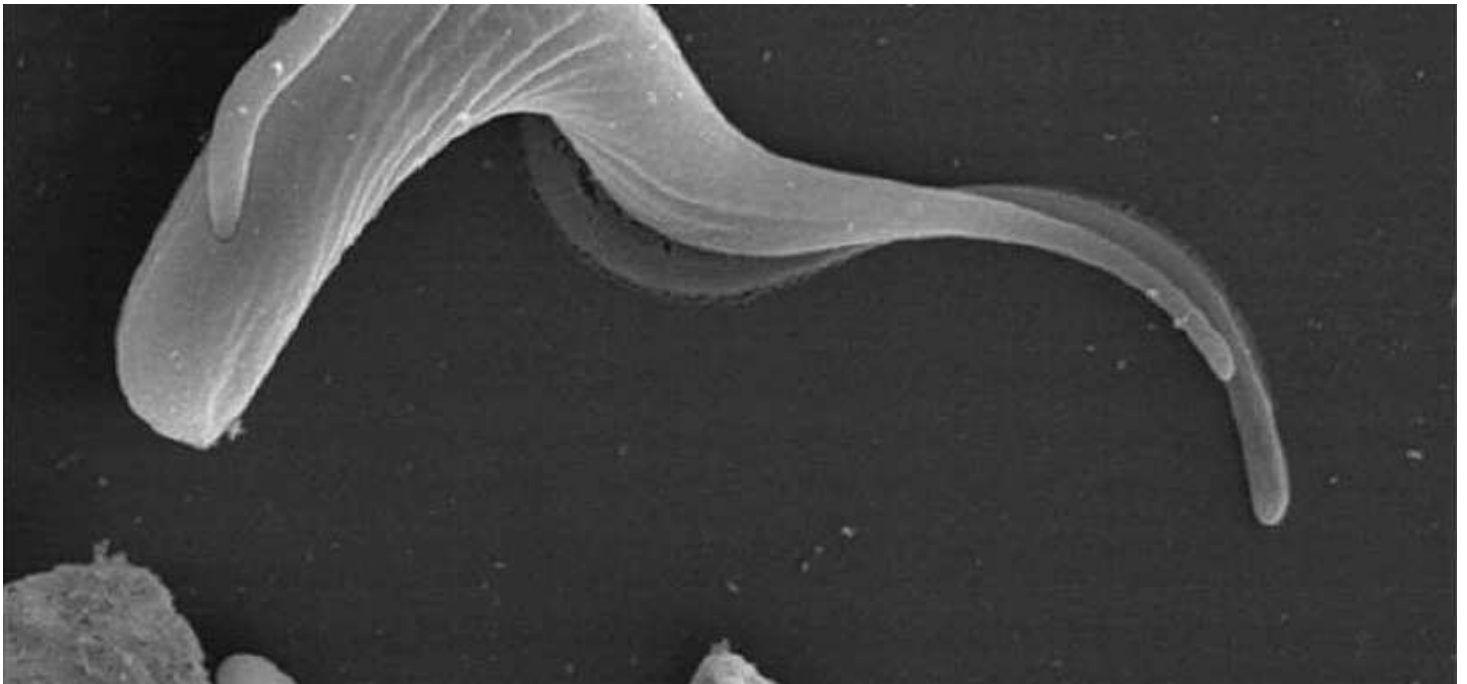
---

La dourine est une maladie parasitaire contagieuse chronique ou aiguë qui atteint les équidés avec un taux de mortalité très élevé.

par Julien CAUCHARD - Ph. BÜSCHER - | 02.11.2015 |



Niveau de technicité :



## Epidémiologie de la maladie

---

La maladie est présente en **Afrique** australe et orientale, au **Moyen-Orient**, sporadiquement en **Amérique du Sud**. L'Europe était déclarée indemne depuis 1996, mais en mai 2011, plusieurs foyers ont été mis en évidence en **Italie**. La **Russie** est le pays qui déclare le plus grand nombre de cas chaque année.

# Transmission de la dourine et contamination

---



La **dourine** est la seule **trypanosomose** animale qui ne soit pas transmise par un vecteur invertébré. L'agent pathogène responsable de l'infection est un **protozoaire** : ***Trypanosoma equiperdum***.

La **transmission** se fait **exclusivement par voie sexuelle** lors de la saillie, de l'étalon à la jument principalement, mais aussi de la jument à l'étalon. Le parasite est présent dans le **liquide séminal** et les **exsudats muqueux du pénis et du fourreau** du mâle infecté, ainsi que dans le **mucus vaginal** de la femelle infectée. Les trypanosomes n'étant pas présents en permanence dans le tractus génital au cours de la maladie, la maladie ne se transmet pas nécessairement à chaque saillie par un animal infecté.

Plus rarement, les juments infectées peuvent transmettre l'infection à leur poulain avant la naissance ou par le lait. Cependant dans l'environnement, le parasite est très fragile et meurt en quelques heures.

## Quels sont les symptômes de la dourine ?

---

La période d'incubation est variable (de dix à vingt jours), mais elle se prolonge parfois jusqu'à plusieurs mois. Les signes cliniques apparaissent généralement après quelques semaines, mais peuvent n'être détectés qu'après plusieurs années.

La maladie est marquée par des **stades d'exacerbation, d'accalmie ou de rechute**, qui varient en durée et qui peuvent apparaître une ou plusieurs fois avant la mort.

Les symptômes dépendent de la souche infectante, de l'état général de l'animal et des facteurs de stress auxquels il est soumis. La maladie se développe le plus souvent en trois phases avec une évolution chronique : la première phase est caractérisée par l'**infection des organes génitaux externes**, des **plaques cutanées** apparaissent pendant la deuxième phase et la dernière phase est caractérisée par des **symptômes nerveux, abattement, asthénie, ataxie** qui évoluent vers la **paralysie** ou la **mort** de façon variable. Des formes atypiques peuvent également survenir.



## Similitudes avec le Surra

---

*Trypanosoma evansi* est le parasite responsable du Surra. *Trypanosoma equiperdum* et *Trypanosoma evansi* ont une grande similitude et il n'existe à l'heure actuelle pas de consensus sur la classification des deux parasites. Aucun test moléculaire validé qui permette de différencier les deux parasites n'est disponible.

Les signes cliniques entre la dourine et le Surra sont semblables et la principale différence est la transmission, qui est vectorielle dans le cas du Surra.

## Comment diagnostiquer la dourine ?

---

Un diagnostic définitif dépend de la **reconnaissance des signes cliniques** et de la **mise en évidence du parasite**. Il est hélas extrêmement difficile d'isoler le parasite, ce qui fait qu'en pratique le diagnostic repose sur les caractéristiques cliniques confirmées par la sérologie.

Les **anticorps humoraux** sont présents chez les animaux infectés, avec ou sans signes cliniques. La technique sérologique officielle utilisée pour les échanges internationaux d'équidés est le **test de fixation du complément**. Cette technique est spécifique du genre *Trypanosoma*, mais elle n'est pas spécifique d'une espèce trypanosomienne.

## Prévention et traitement de la dourine

---

Les **possibilités de traitement** sont **limitées** depuis l'arrêt de la production d'un dérivé arsenical, la néoarsphénamine.

La prophylaxie est actuellement basée sur des mesures zoosanitaires, identification et isolement des équidés infectés, puis castration et éventuellement abattage.

## Réglementation

---

La dourine fait **temporairement, en cas d'émergence, partie de la catégorie 1 des dangers sanitaires** mentionnés dans l'article L.201-1 du Code rural et de la pêche maritime. La classification en cours est définie par l'arrêté ministériel du 29/7/2013 et son annexe 1.b. La catégorie 1 regroupe les « dangers sanitaires susceptibles de porter une atteinte à la santé publique, ou à mettre gravement en cause les capacités de production nationales ou la salubrité de l'environnement. Ces dangers requièrent des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte définies et imposées, dans un but d'intérêt général, par l'État ».

Un pays est reconnu comme indemne de dourine quand l'abattage sanitaire des équidés malades a été effectué, aucun cas clinique de dourine n'a été observé au cours des deux dernières années, les étalons en service ont été soumis, deux années consécutives, à une épreuve sérologique destinée à déceler la présence de dourine dont le résultat s'est révélé négatif (code terrestre de l'OIE).

---

## En savoir plus sur nos auteurs

---

- **Julien CAUCHARD** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) - laboratoire de pathologie équine
- **Ph. BÜSCHER** Institut de Médecine Tropicale - Anvers (Belgique)

## Bibliographie

- Manuel terrestre de l'OIE, 2008, chapitre 2-5-3, [www.oie.int](http://www.oie.int)
- Code terrestre de l'OIE, 2008, chapitre 12.3, [www.oie.int](http://www.oie.int)
- **CLAES F., BÜSCHER P., ILGEKBAEVA G. et TOURATIER L.**, 2005. Vers l'amélioration du diagnostic et du contrôle de la dourine. *Pratique Vétérinaire Equine*, 37(146), pages 1-9.



Pour retrouver ce document: [www.equippedia.ifce.fr](http://www.equippedia.ifce.fr)  
Date d'édition: 17 09 2020